

**CONVENTION DE DEMI-PENSION  
ENTRE UN CAVALIER  
ET LE CLUB  
AU SEIN D'UN CENTRE ÉQUESTRE**

---

---

**OPTION COMPÉTITION**

**ENTRE LES SOUSSIGNÉ(E)S :**

-EURL CHARNAY EQUITATION, propriétaire du  
cheval ..... inscrit sous le  
numéro ..... demeurant et  
domicilié(e) ..... D'UNE PART

**ET :** - Monsieur, Madame, Mademoiselle ..... demeurant et  
domicilié(e) ..... dénommé(e)  
"L'utilisateur" D'AUTRE PART

**IL EST TOUT D'ABORD RAPPELÉ :**

\* Que Monsieur, Madame, Mademoiselle ..... , est propriétaire  
du cheval ..... , destiné à la compétition  
de ..... et actuellement au niveau  
de .....

\* Ce cheval est garanti ni vicieux ni dangereux et apte à la compétition.

\* Monsieur, Madame, Mademoiselle ..... , cavalier titulaire du  
diplôme de ..... se propose de partager la pension, de  
monter le cheval ..... et de le sortir en compétition  
de ..... , tant en entraînement qu'en épreuves officielles.

**IL EST ENSUITE CONVENU :**

\* Le cheval ..... est usuellement hébergé dans les installations  
sises .....

\* Monsieur, Madame, Mademoiselle ..... est membre du club, à  
jour de ses cotisations, a pris connaissance du Règlement Intérieur et du contrat de pension de  
l'établissement signé par le propriétaire.

\* Sauf meilleur accord entre les parties, l'utilisateur pourra monter le cheval les jours et  
heures suivants, soit en leçon, en acquittant le prix au tarif en vigueur, soit en extérieur :

>  
>  
>  
>  
>

\* Sauf meilleur accord entre les parties, le choix des épreuves appartiendra aux enseignants.

- \* Le cavalier assumera ses frais d'engagement et de déplacement du cheval sur le lieu des épreuves.
- \* Les plaques d'écuries restent acquises au propriétaire, les flots et trophées, à l'utilisateur.
- \* Le cheval sera au repos complet, au moins un jour par semaine .( à définir)
  
- \* Le cheval devra être utilisé selon les règles de l'art et la notion de "bon père de famille", le propriétaire se réservant la possibilité de rompre la présente convention sans préavis, en cas d'utilisation abusive ou de mauvais traitements.
  
- \* L'utilisateur versera le ..... de chaque mois, au club, la somme de ..... euros, représentant la demi-pension facturée .et les cours mensuels.
- \* L'établissement assure les frais de maréchal-ferrant, tonte, assurances, frais vétérinaires courants et non dus à une mauvaise utilisation du cavalier.
  
- \* Le cheval est assuré en responsabilité civile - mortalité -, y compris pour la compétition envisagée (1).
- \*
- \* Dans l'hypothèse où le cheval serait momentanément inutilisable, par suite de la maladie ou accident, ne mettant pas en cause la responsabilité de l'une ou l'autre des parties, il est expressément convenu que l'utilisateur ne sera tenu de participer aux frais de pension et annexes, que dans la limite de ..30.jours. Passé ce délai, si le cheval n'est pas rétabli, l'utilisateur pourra dénoncer la présente convention par lettre recommandée à effet immédiat.
- \* Le Club s'engage à fournir un équidé de remplacement en cas de maladie ou d'immobilisation du présent équidé.DANS LA MESURE DE SES POSSIBILITES
- \*
- \* L'utilisateur bénéficiera d'une place dans la sellerie des propriétaires aux mêmes conditions que les propriétaires à part entière.
  
- \* La présente convention est conclue pour une période d'un an et se renouvellera par tacite reconduction, à défaut de dénonciation par l'une ou l'autre des parties, par lettre recommandée avec A.R., un mois avant son échéance. Les parties font éléction de domicile au lieu de leur résidence et attribuent compétence territoriale au tribunal du siège du centre équestre.

Fait à ..... , le .....;  
 en deux originaux.